

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 025-10389/21/BM

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Observatoire Immobilier de Provence et paiement de la cotisation 2021 MET 21/19880/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Observatoire Immobilier de Provence (OIP) est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 créée le 23 février 1993 à l'instigation de la FPI Provence (ex-FPC) et regroupe l'essentiel des fédérations et organismes professionnels régionaux de l'immobilier.

Sa vocation est double :

- Mesurer l'activité immobilière en Provence avec des instruments fiables reconnus par tous.
- Être une chambre de réflexion, d'analyse et de propositions pour les collectivités locales et administrations.

Ainsi, l'OIP est une source essentielle de renseignement et d'analyse sur l'évolution du marché de l'immobilier du territoire Métropolitain. A travers cette association, la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un outil précieux d'analyse et d'information indispensable, permettant d'appuyer la politique de développement économique de la Métropole grâce à une bonne connaissance des marchés immobiliers sur son territoire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération n° ECO 008-590/16/CM du 30 juin 2016, puis a renouvelé son adhésion pour l'année 2017 mais pas les années suivantes, c'est pourquoi il convient d'adhérer de nouveau à cette association.

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'adhérer au titre de l'année 2021 à l'Observatoire Immobilier de Provence à hauteur de 2 717 euros TTC.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les missions de l'association Observatoire Immobilier de Provence consistent à fournir des informations majeures sur l'évolution du secteur immobilier, d'être un outil de réflexion et de propositions au profit de ses adhérents ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite bénéficier de ces informations utiles dans le cadre de sa politique de développement économique au sein de son territoire ;
- Qu'il est dès lors nécessaire pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'adhérer à cette association pour l'exercice 2021 ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Observatoire Immobilier de Provence et le règlement de la cotisation 2021 pour un montant de 2 717 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous Politique D111 – Nature 6281- Fonction 552.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021